

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
13934

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Fonds départemental pour la mise en oeuvre du plan air-énergie-climat-territorial -
Année 2019 - 5ème répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget au titre de l'exercice 2019 pour le dispositif d'aide aux communes "Fonds départemental pour la mise en œuvre du plan-air-énergie-climat" s'élève à 5 900 000 €

Quatre répartitions de crédits ont déjà été approuvées par la Commission permanente lors de ses réunions des 24 mai, 27 juin, 20 septembre et 18 octobre 2019 pour un montant total de 3 821 309 €

Le Conseil départemental a été saisi, au titre de ce dispositif, de différentes demandes de subventions formulées par des communes pour l'année 2019, et présentées en annexe 1.

Ces projets concernent des acquisitions de véhicules à motorisation électrique et l'installation de bornes de recharge, des audits et des travaux de rénovation énergétique de bâtiments communaux et d'éclairage public, des travaux d'aménagement d'une voie verte et une acquisition foncière pour la création d'un cheminement doux.

Le montant total des subventions départementales sollicitées s'élève à 2 078 691 € sur une dépense subventionnable de 3 357 313 €HT, selon le détail présenté en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL